

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET  
DES ASSOCIATIONS – SOCIÉTÉS D'ASSURANCE**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION : P&amp;V Assurances

Forme juridique<sup>1</sup> : SC

Adresse : Rue Royale

N° : 151 Boîte :

Code postal : 1210

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles

Adresse Internet<sup>2</sup> : <http://www.pv.be>Adresse e-mail<sup>2</sup> :

Numéro d'entreprise

402236531

DATE  de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en  approuvés par l'assemblée générale du   
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du  au   
 Exercice précédent du  au

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont/ ne sont pas**<sup>4</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.

Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de <sup>5</sup>:

Article 3:92 - les entreprises d'assurances, autres que celles visées à l'article III.95, §2, alinéa 2, du code de droit économique, ainsi que les entreprises de réassurances, établissent leurs comptes annuels conformément à l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et de réassurance.

Sont joints aux présents comptes annuels<sup>2</sup> :

Sont joints aux présents comptes annuels<sup>2</sup> :

Nombre total de pages déposées :

Hijde Vernailen  
Président du Comité de direction



Paul Callewaert  
Président du Conseil d'administration



- 1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.
- 2 Mention facultative.
- 3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
- 4 Biffer la mention inutile.
- 5 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile ( adresse, numéro, code postal et commune)

et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES

ABRAHAM Filip - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (DEBUT 01/12/2019 - FIN 17/06/2027)  
ANDRE AURORE - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 15/06/2023 - FIN 17/06/2027))  
CALLEWAERT Paul - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - Président (DEBUT 21/06/2012 - FIN 16/06/2025)  
DEBACKER Kristel - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 16/06/2022 - FIN 18/06/2026)  
DEKENS Johan - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 20/06/2019 - FIN 17/06/2027)  
DUPUIS Emmanuel - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 16/06/2022 - FIN 28/09/2023)  
FABRY Victor - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 19/06/2014 - FIN 18/06/2026)  
FAUVARQUE Nicolas - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 01/07/2021 - FIN 03/05/2024)  
GODIN Yves - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 16/06/2016 - FIN 30/06/2024)  
HAIDARI Luca - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 28/09/2023 - FIN 18/06/2026))  
LABILLE Jean-Pascal - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - PRESIDENT (DEBUT 26/11/2014 - FIN 25/05/2023)  
LUTTGENS Michel - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 01/12/2019 - FIN 17/06/2027)  
MAGNEE Martine - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 01/05/2010 - FIN 01/10/2023)  
MISSELYN Sophie - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 20/06/2019 - FIN 17/06/2027)  
NEVEN Inge - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (DEBUT 18/06/2020 - FIN 30/06/2024)  
PERONNET Françoise - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 01/10/2020 - FIN 17/06/2027)  
PHILIPPOT Jean-Paul - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (DEBUT 20/06/2013 - FIN 30/06/2024)  
ROUMIEUX Anne-Marie - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (DEBUT 18/06/2015 - FIN 17/06/2027)  
SPINOY Jeroen - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 01/09/2023 - FIN 17/06/2027)  
THIRION Alain - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 19/12/2013 - FIN 17/06/2027)  
VANMARCKE Mieke - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 16/06/2022 - FIN 18/06/2026)  
VERNAILLEN Hilde - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR EXECUTIF (DEBUT 22/12/2005 - FIN 16/06/2025)  
WYCKAERT Nico - Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - BELGIQUE - ADMINISTRATEUR NON EXECUTIF (DEBUT 15/06/2017 - FIN 18/06/2025)

Commissaire : KPMG Bedrijfsrevisoren BV (IBR NR B 00001) BE 0419122548

Luchthaven Brussel Nationaal 1K - 1930 Zaventem

Représenté par Kenneth Vermeire (A02157)

Mandat du 16/06/2022 au 19/06/2025

TVA

0

C-ass 2.1

---

---

TVA			C-ass 2.2
-----	--	--	-----------

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~/ n'ont pas\* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de la société \*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\*) Biffer ce qui ne convient pas.

(\*\*) Mention facultative.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
------------------------------------	------------------	---

## Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section I. Bilan au 31/12/... ( en unités d'Euro. )

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A. -	-			A. <b>Capitaux propres (état n°5)</b>	11	1.096.288.656	1.028.972.163
B. <b>Actifs incorporels (état n°1)</b>	21	24.816.412	30.030.747	I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	111	56.587.988	55.486.988
I. Frais d'établissement	211	0	0	1. Capital souscrit	111.1	56.587.988	55.486.988
II. Immobilisations incorporelles	212	24.816.412	30.030.747	2. Capital non appelé (-)	111.2	( 0 )	( 0 )
1. Goodwill	212.1	0	0	II. Primes d'émission	112	0	0
2. Autres immobilisations incorporelles	212.2	24.816.412	30.030.747	III. Plus-value de réévaluation	113	0	0
3. Acomptes versés	212.3	0	0	IV. Réserves	114	857.185.252	858.358.817
C. <b>Placements (états n°1, 2 et 3)</b>	22	19.036.985.141	18.538.245.846	1. Réserve légale	114.1	4.014.721	4.014.721
I. Terrains et constructions (état n°1)	221	109.011.975	108.497.670	2. Réserves indisponibles	114.2	825.000.548	825.000.548
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	221.1	40.401.335	39.151.581	a) pour actions propres	114.21	0	0
2. Autres	221.2	68.610.640	69.346.089	b) autres	114.22	825.000.548	825.000.548
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n°1, 2 et 18)	222	133.936.585	144.519.658	3. Réserves immunisées	114.3	28.169.983	29.343.548
Entreprises liées	222.1	87.069.307	99.274.777	4. Réserves disponibles	114.4	0	0
1. Participations	222.11	77.387.751	83.209.888	V. Résultat reporté	115	182.515.416	115.126.358
2. Bons, obligations et créances	222.12	9.681.556	16.064.889	1. Bénéfice reporté	115.1	182.515.416	115.126.358
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	222.2	46.867.278	45.244.881	2. Perte reportée (-)	115.2	( 0 )	( 0 )
3. Participations	222.21	43.640.278	43.744.881	VI. -	-		
4. Bons, obligations et créances	222.22	3.227.000	1.500.000	B. <b>Passifs subordonnés (états n°7 et 18)</b>	12	390.000.000	390.000.000
III. Autres placements financiers	223	18.790.631.943	18.285.018.055	Bbis. <b>Fonds pour dotations futures</b>	13	143.860.000	136.860.000
1. Actions, parts et autres titres à				C. <b>Provisions techniques (état n°7)</b>	14	16.690.351.835	16.361.456.389
à revenu variable (état n°1)	223.1	1.852.264.965	1.696.676.963	I. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	141	178.852.658	161.767.600
2. Obligations et autres titres à				II. Provision d'assurance 'vie'	142	13.972.545.919	13.672.904.496
revenu fixe (état n°1)	223.2	14.489.558.606	14.189.880.231	III. Provision pour sinistres	143	2.153.831.121	2.161.585.526
3. Parts dans des pools d'investissement	223.3	57.203.849	29.299.693	IV. Provision pour participations aux bénéfiques et ristournes	144	41.750.035	31.216.477
4. Prêts et crédits hypothécaires	223.4	1.719.944.701	1.761.105.100	V. Provision pour égalisation et catastrophes	145	151.632.420	142.964.644
5. Autres prêts	223.5	559.885.680	534.994.334	VI. Autres provisions techniques	146	191.739.682	191.017.646
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	223.6	60.661.505	0	D. <b>Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (état n°7)</b>	15	368.563.756	247.339.495
7. Autres	223.7	51.112.637	73.061.734	E. <b>Provisions pour autres risques et charges</b>	16	29.374.955	37.711.200
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	224	3.404.638	210.463				
D. <b>Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise</b>	23	368.563.756	247.339.495				
Dbis. <b>Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>	24	257.161.837	298.153.029				

## Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section I. Bilan au 31/12/... ( en unités d'Euro. )

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	241	3.126.823	2.639.027	I. Provisions pour pensions et obligations similaires	161	1.026.638	768.431
II. Provision d'assurance 'vie'	242	0	0	II. Provisions pour impôts	162	6.646.953	6.820.719
III. Provision pour sinistres	243	246.914.342	287.724.025	III. Autres provisions (état n°6)	163	21.701.364	30.122.050
IV. Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes	244	0	0	F. Dépôts reçus des réassureurs	17	162.282.308	193.992.226
V. Autres provisions techniques	245	7.120.672	7.789.977				
VI. Provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	246	0	0				
E. Créances (états n°18 et 19)	41	273.591.866	270.865.901	G. Dettes (états n°7 et 18)	42	1.245.458.602	1.166.883.215
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	411	209.298.492	182.448.285	I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	421	208.931.705	184.945.186
1. Preneurs d'assurance	411.1	71.504.381	55.165.414	II. Dettes nées d'opérations de réassurance	422	35.751.392	19.421.841
2. Intermédiaires d'assurance	411.2	37.252.526	27.834.506	III. Emprunts obligataires non subordonnés	423	0	0
3. Autres	411.3	100.541.585	99.448.365	1. Emprunts convertibles	423.1	0	0
II. Créances nées d'opérations de réassurance	412	7.007.938	32.672.618	2. Emprunts non convertibles	423.2	0	0
III. Autres créances	413	57.285.436	55.744.998	IV. Dettes envers des établissements de crédit	424	831.999.800	806.928.428
IV. Capital souscrit, appelé mais non versé	414	0	0	V. Autres dettes	425	168.775.705	155.587.760
F. Autres éléments d'actif	25	142.162.257	165.076.068	1. Dettes fiscales, salariales et sociales	425.1	72.789.859	71.794.892
I. Actifs corporels	251	5.778.405	5.471.318	a) impôts	425.11	22.351.692	19.596.136
II. Valeurs disponibles	252	136.383.852	159.604.750	b) rémunérations et charges sociales	425.12	50.438.167	52.198.756
III. Actions propres	253	0	0	2. Autres	425.2	95.985.846	83.792.868
IV. Autres	254	0	0				
G. Comptes de régularisation (état n°4)	431/433	234.858.376	216.105.929	H. Comptes de régularisation (état n°8)	434/436	211.959.533	202.602.327
I. Intérêts et loyers acquis non échus	431	216.151.363	201.773.920				
II. Frais d'acquisition reportés	432	0	0				
1. Opérations d'assurance non-vie	432.1	0	0				
2. Opérations d'assurance vie	432.2	0	0				
III. Autres comptes de régularisation	433	18.707.013	14.332.009				
<b>TOTAL</b>	<b>21/43</b>	<b>20.338.139.645</b>	<b>19.765.817.015</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11/43</b>	<b>20.338.139.645</b>	<b>19.765.817.015</b>

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultat au 31/12/... ( en unités d'Euro.)

## I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
<b>1. Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>710</b>	912.203.424	856.278.227
a) Primes brutes (état n°10)	710.1	990.555.528	915.349.667
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	710.2	( 61.754.842 )	( 54.590.895 )
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	710.3	-17.085.058	-2.908.851
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	710.4	487.796	-1.571.694
<b>2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique (poste 6)</b>	<b>711</b>	0	0
<b>2bis. Produits des placements</b>	<b>712</b>	108.749.069	112.540.595
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	712.1	1.767.040	1.506.049
aa) entreprises liées	712.11	254.850	30.642
1° participations	712.111	254.850	30.642
2° bons, obligations et créances	712.112	0	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	712.12	1.512.190	1.475.407
1° participations	712.121	1.512.190	1.475.407
2° bons, obligations et créances	712.122	0	0
b) Produits des autres placements	712.2	75.292.084	56.128.198
aa) produits provenant des terrains et constructions	712.21	0	0
bb) produits provenant d'autres placements	712.22	75.292.084	56.128.198
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	712.3	17.654.302	30.296.632
d) Plus-values sur réalisations	712.4	14.035.643	24.609.716
<b>3. Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>714</b>	2.338.721	591.861
<b>4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)</b>	<b>610</b>	( 586.172.140 )	( 545.957.886 )
a) Montants payés nets	610.1	544.304.209	511.740.286
aa) montants bruts (état n°10)	610.11	575.331.908	557.890.754
bb) part des réassureurs (-)	610.12	( 31.027.699 )	( 46.150.468 )
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	610.2	41.867.931	34.217.600
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (état n°10) (augmentation +, réduction -)	610.21	1.058.248	8.454.083
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	610.22	40.809.683	25.763.517
<b>5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>611</b>	-1.391.341	-6.295.576
<b>6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)</b>	<b>612</b>	( 0 )	( 0 )

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultat au 31/12/... ( en unités d'Euro.)

## I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
<b>7. Frais d'exploitation nets (-)</b>	<b>613</b>	( 323.950.668 )	( 294.233.265 )
a) Frais d'acquisition	613.1	241.348.838	220.980.412
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation - , réduction +)	613.2	0	0
c) Frais d'administration	613.3	92.742.089	85.092.285
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	613.4	( 10.140.259 )	( 11.839.432 )
<b>7bis. Charges des placements (-)</b>	<b>614</b>	( 26.317.966 )	( 25.741.276 )
a) Charges de gestion des placements	614.1	10.563.798	4.913.128
b) Corrections de valeurs sur placements	614.2	11.308.751	20.313.164
c) Moins-values sur réalisations	614.3	4.445.417	514.984
<b>8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)</b>	<b>616</b>	( 31.161.133 )	( 28.412.152 )
<b>9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)</b>	<b>619</b>	-8.667.776	-1.544.585
<b>10. Résultat du compte technique non vie</b>			
Bénéfice (+)	710 / 619	45.630.190	67.225.943
Perte (-)	619 / 710	( 0 )	( 0 )

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultats au 31/12/... ( en unités d'Euro. )

## II. Compte technique vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
<b>1.</b>	<b>Primes nettes de réassurance</b>	<b>720</b>	1.012.037.167	980.606.952
a)	Primes brutes (état n°10)	720.1	1.014.685.333	982.832.480
b)	Primes cédées aux réassureurs (-)	720.2	( 2.648.166 )	( 2.225.528 )
<b>2.</b>	<b>Produits des placements</b>	<b>722</b>	492.959.136	513.908.836
a)	Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	722.1	4.602.044	3.990.782
aa)	entreprises liées	722.11	434.136	42.238
	1° participations	722.111	434.136	42.238
	2° bons, obligations et créances	722.112	0	0
bb)	autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	722.12	4.167.908	3.948.544
	1° participations	722.121	4.167.908	3.948.544
	2° bons, obligations et créances	722.122	0	0
b)	Produits des autres placements	722.2	453.176.823	400.102.082
aa)	produits provenant des terrains et constructions	722.21	9.327.400	8.438.385
bb)	produits provenant d'autres placements	722.22	443.849.423	391.663.697
c)	Reprises de corrections de valeur sur placements	722.3	14.597.369	9.863.065
d)	Plus-values sur réalisations	722.4	20.582.900	99.952.907
<b>3.</b>	<b>Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (produits)</b>	<b>723</b>	28.532.290	66.994
<b>4.</b>	<b>Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>724</b>	343.915	312.336
<b>5.</b>	<b>Charge des sinistres, nette de réassurance (-)</b>	<b>620</b>	( 759.843.328 )	( 752.782.377 )
a)	Montants payés nets	620.1	765.164.737	741.675.523
aa)	montants bruts	620.11	765.916.409	742.175.973
bb)	part des réassureurs (-)	620.12	( 751.672 )	( 500.450 )
b)	Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.2	-5.321.409	11.106.854
aa)	variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.21	-5.321.409	11.067.241
bb)	variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation - , réduction +)	620.22	0	39.613
<b>6.</b>	<b>Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)</b>	<b>621</b>	-503.883.393	-419.043.025
a)	Variation de la provision d'assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.1	-403.296.444	-447.011.107
aa)	variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.11	-403.296.444	-447.011.107
bb)	variation de la provision d'assurance 'vie', part des réassureurs (augmentation + , réduction -)	621.12	0	0
b)	Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.2	-100.586.949	27.968.082

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultats au 31/12/... ( en unités d'Euro. )

## II. Compte technique vie

Libellé		Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
7.	Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	622	( 10.533.558 )	( 5.198.879 )
8.	Frais d'exploitation nets (-)	623	( 105.672.251 )	( 104.697.051 )
a)	Frais d'acquisition	623.1	52.530.491	58.292.592
b)	Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation -, réduction +)	623.2	0	0
c)	Frais d'administration	623.3	53.481.240	46.732.914
d)	Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices(-)	623.4	( 339.480 )	( 328.455 )
9.	Charges des placements (-)	624	( 73.653.593 )	( 110.899.761 )
a)	Charges de gestion des placements	624.1	31.842.626	13.277.961
b)	Corrections de valeurs sur placements	624.2	24.802.127	59.386.404
c)	Moins-values sur réalisations	624.3	17.008.840	38.235.396
10.	Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (charges) (-)	625	( 432.723 )	( 73.750.124 )
11.	Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	626	( 8.087.483 )	( 7.223.349 )
12.	Produits des placements alloués, transférés au compte non technique (poste 4.) (-)	627	( 0 )	( 0 )
12bis.	Variation du fonds pour dotations futures (augmentation -, réduction +)	628	-7.000.000	0
13.	Résultat du compte technique vie			
	Bénéfice (+)	720 / 628	64.766.179	21.300.552
	Perte (-)	628 / 720	( 0 )	( 0 )

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultats au 31/12/.. ( en unités d'Euro)

## III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
<b>1. Résultat du compte technique non-vie (poste 10)</b>			
Bénéfice (+)	(710 / 619)	45.630.190	67.225.943
Perte (-)	(619 / 710)	( 0 )	( 0 )
<b>2. Résultat du compte technique vie (poste 13)</b>			
Bénéfice (+)	(720 / 628)	64.766.179	21.300.552
Perte (-)	(628 / 720)	( 0 )	( 0 )
<b>3. Produits des placements</b>	<b>730</b>	9.004.316	13.859.055
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.1	25.247	161.402
b) Produits des autres placements	730.2	7.724.486	8.367.649
aa) produits provenant des terrains et constructions	730.21	0	0
bb) produits provenant d'autres placements	730.22	7.724.486	8.367.649
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	730.3	88.665	5.276.729
d) Plus-values sur réalisations	730.4	1.165.918	53.275
<b>4. Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie (poste 12)</b>	<b>731</b>	0	0
<b>5. Charges des placements (-)</b>	<b>630</b>	( 1.857.760 )	( 322.534 )
a) Charges de gestion des placements	630.1	791.353	59.926
b) Corrections de valeurs sur placements	630.2	98.669	97.207
c) Moins-values sur réalisations	630.3	967.738	165.401
<b>6. Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (poste 2) (-)</b>	<b>631</b>	( 0 )	( 0 )
<b>7. Autres produits (état n° 13)</b>	<b>732</b>	1.733.415	1.781.848
<b>8. Autres charges (état n° 13) (-)</b>	<b>632</b>	( 36.355.128 )	( 27.767.881 )
<b>8bis. Résultat courant avant impôts</b>			
Bénéfice (+)	710 / 632	82.921.212	76.076.983
Perte (-)	632 / 710	( 0 )	( 0 )
<b>9. -</b>	-		
<b>10. -</b>	-		
<b>11. Produits exceptionnels (état n° 14)</b>	<b>733</b>	2.500.000	0
<b>12. Charges exceptionnelles (état n° 14) (-)</b>	<b>633</b>	( 0 )	( 14.906.218 )
<b>13. Résultat exceptionnel</b>			
Bénéfice (+)	733 / 633	2.500.000	0

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultats au 31/12/.. ( en unités d'Euro)

## III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
Perte (-)	633 / 733	( 0 )	( 14.906.218 )
14. -	-		
15. Impôts sur le résultat (-/+)	634 / 734	-14.277.402	-16.628.571
15bis. Impôts différés (-/+)	635 / 735	173.766	173.766
16. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	710 / 635	71.317.576	44.715.960
Perte (-)	635 / 710	( 0 )	( 0 )
17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées	736	2.171.335	903.055
b) Transfert aux réserves immunisées (-)	636	( 997.770 )	( 1.999.750 )
18. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	710 / 636	72.491.141	43.619.265
Perte (-)	636 / 710	( 0 )	( 0 )

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultats au 31/12/.. ( en unités d'Euro)

## III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	<b>710 / 637.1</b>	187.617.499	120.082.061
<b>Perte à affecter (-)</b>	<b>637.1 / 710</b>	( 0 )	( 0 )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	710 / 636	72.491.141	43.619.265
Perte de l'exercice à affecter (-)	636 / 710	( 0 )	( 0 )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	737.1	115.126.358	76.462.796
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	637.1	( 0 )	( 0 )
<b>B. Prélèvements sur les capitaux propres</b>	<b>737.2 / 737.3</b>	0	0
1. sur le capital et les primes d'émission	737.2	0	0
2. sur les réserves	737.3	0	0
<b>C. Affectations aux capitaux propres (-)</b>	<b>637.2 / 637.3</b>	( 0 )	( 0 )
1. au capital et aux primes d'émission	637.2	0	0
2. à la réserve légale	637.31	0	0
3. aux autres réserves	637.32	0	0
<b>D. Résultat à reporter</b>			
1. Bénéfice à reporter (-)	637.4	( 182.515.416 )	( 115.126.358 )
2. Perte à reporter	737.4	0	0
<b>E. Intervention d' associés dans la perte</b>	<b>737.5</b>	0	0
<b>F. Bénéfice à distribuer (-)</b>	<b>637.5 / 637.7</b>	( 5.102.083 )	( 4.955.703 )
1. Rémunération du capital	637.5	4.602.083	4.451.703
2. Administrateurs ou gérants	637.6	0	0
3. Autres allocataires	637.7	500.000	504.000



**N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 (comprise dans les postes C.II.1. , C.II.3. ,D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%				
454.197.055 CV BARSIS, Koningstraat 151, 1210 Brussel	3.449,00	99,77	0,23	31/12/2023	EUR	1.362,00	39,00
463.288.628 N.V. VILVO INVEST, Koningsstraat 151, 1210 Brussel	13.820,00	99,99	0,01	31/12/2023	EUR	22.241,00	4.823,00
461.460.078 SC COGEP, rue Cockerill 40, 4100 Seraing	1.000,00	11,97		31/12/2022	EUR	212,00	-34,00
448.972.715 SRL COGAI Av. des Alliés 2, 6000 Charleroi	45.001,00	14,56		31/12/2022	EUR	409,00	-9,00
202.268.754 SC CREDIT SOCIAL LOGEMENT, Chaussée de Heusy 1/5, 4800 Verviers	127.400,00	12,27		31/12/2022	EUR	3.625,00	146,00
0674.965.689 SA DEECIDE Rue Patiaux 40 1410 Waterloo	20.000,00	23,09		31/12/2022	EUR	685,00	36,00
255.471.868 SC CENTRE D'ACCUEIL 'LES HEURES CLAIRES', Av. Reine Astrid 131, 49	48,00	76,01		31/12/2022	EUR	15.915,00	-124,00
401.122.615 SC SOCIETE TERRIENNE DE CREDIT SOCIAL DU HAINAUT, Rue Defacq	299.745,00	37,03		31/12/2022	EUR	5.647,00	218,00
425.991.930 N.V. SOFICATRA, Julius Caesarlaan 2/7, 1150 Sint-Pieters-Woluwe	50.000,00	15,77		31/12/2022	EUR	4.933,00	-145,00
Inc SYNETERISTIKI INSUR. Cy, Sygrou street 367, 17564 P. Faliro Athens (G)	3.163.580,00	12,00		31/12/2022	EUR	28.225,00	1.425,00
448.632.324 B.V. VLAAMSE ENERGIE HOLDING, Noordlaan 9 8820 TORHOUT	324,00	21,94		30/09/2023	EUR	271.386,00	21.927,00
405.703.884 C.V. VOORUIT Nr1, Nieuwevaart 151 9000 GENT	200,00	20,00		31/12/2022	EUR	10.722,00	1.956,00
689.591.113 N.V. JOULE Rooigemlaan, 455, 9000 Gent	105,00	10,00		31/12/2022	EUR	502,00	-467,00
415.679.048 S.A. FINANCIERE BOTANIQUE, rue Royale 151, 1210 Bruxelles	161.755,00	100,00		31/12/2023	EUR	32.590,00	348,00
474.851.226 S.A. IMA BENELUX, Parc d'Affaires Zénobe Gramme, square des Conduites	16.500,00	33,00		31/12/2023	EUR	2.588,00	431,00
755.968.312 BV Jack V Steenweg op Mechelen, 455 bus 9, 1950 KRAAINEM	780.649,00	40,00		31/12/2023	EUR	2.533,00	432,00
885.375.121 SC EXARIS INTERIM (sc à finalité sociale), Boulevard Adolphe Max, 22, 1000	50,00	33,33		31/12/2022	EUR	947,00	290,00
401.715.404 S.C. IMMOBILIERE SOCIALE DE THUDINIE (Foyer du Travailleur), Place Alt	615,00	38,10		31/12/2022	EUR	37,00	
403.964.814 S.C. LE JARDIN PERDU, rue de la Jeunesse 2, 4100 Seraing	2.648,00	76,55		31/12/2020	EUR	120,00	-3,00
401.995.516 SC MULTIPHARMA GROUP, Square Marie Curie 30, 1070 Bruxelles	2.125,00	25,16	23,97	31/12/2023	EUR	131.810,00	43.819,00
404.157.131 N.V. WOONKREDIET ANTWERPEN - KEMPEN - LIMBURG, Bankloopstraat	5.147,00	16,21		31/12/2022	EUR	2.094,00	-1.010,00
448.811.575 N.V. PIETTE & PARTNERS, Casinoplein 6, 8500 Kortrijk	54.730,00	100,00		31/12/2023	EUR	3.147,00	-97,00
402.236.630 SC P&V Previdis, rue Royale 151, 1210 Bruxelles	1.147.942,00	97,95		31/12/2023	EUR	36.740,00	394,00
866.104.486 NV Private Insurer Tedescoalaan 7 1160 Oudergem	5.286.079,00	100,00		31/12/2023	EUR	-80.453,00	7.217,00
544.586.011 CVSO SAMENSTERKER - Mechelsestraat 70, 3000 Leuven	117,00	25,00		31/12/2022	EUR	851,00	23,00
1.003.838.944 SC Quartier des Solidarités - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles	500,00	99,40					

(\*) suivant la codification officielle.

A/ P&V Assurances      B/                      C/                      0402236531      2023-12-31                      00058      EUR

**N° 2bis. La liste des entreprises dont l'entreprise répond de manière illimitée en qualité d'associé ou de membre indéfiniment responsable**

Pour chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable, sont indiqués ci-dessous le nom, le siège, la forme juridique et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro d'entreprise ou, à défaut du numéro d'entreprise, le numéro de T.V.A. ou le numéro national d'identification.

Nom	Siège	Forme juridique	Numéro

## N° 3. Valeur actuelle des placements (art. 38)

Postes de l'actif	Codes	Montants
C. Placements	8.03	18.546.311.048
I. Terrains et constructions	8.03.221	177.390.554
II. Placements dans des entreprises liées et participations	8.03.222	346.380.878
- Entreprises liées	8.03.222.1	127.167.278
1. Participations	8.03.222.11	117.935.689
2. Bons, obligations et créances	8.03.222.12	9.231.589
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8.03.222.2	219.213.600
3. Participations	8.03.222.21	215.986.600
4. Bons, obligations et créances	8.03.222.22	3.227.000
III. Autres placements financiers	8.03.223	18.019.134.978
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	8.03.223.1	2.086.890.140
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	8.03.223.2	13.534.947.133
3. Parts dans des pools d'investissement	8.03.223.3	58.937.922
4. Prêts et crédits hypothécaires	8.03.223.4	1.636.487.026
5. Autres prêts	8.03.223.5	552.314.186
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	8.03.223.6	60.661.506
7. Autres	8.03.223.7	88.897.065
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	8.03.224	3.404.638

**N° 3bis Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur**

A. Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur le volume, la nature et le risque couvert des instruments

ACHAT FORWARD BONDS

SPREADLOCK

OPTION/WORK

Valeur comptable nette	Juste valeur
0	8.579.857
0	10.619.015
0	10.353

B. Pour les immobilisations financières figurant aux postes C.II. et C.III. comptabilisées à un montant supérieur à leur juste valeur : la valeur comptable nette et la juste valeur des actifs en questions, pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Actions, parts autres que sub b) et c)

Parts dans les fonds de placement

Obligations et autres titres à revenu fixe

Prêts hypothécaires

Autres prêts non garantis

Valeur comptable nette	Juste valeur
74.619.953	69.743.402
329.045.568	307.338.030
8.467.520.601	7.067.221.380
1.696.878.069	1.616.008.564
57.016.764	55.151.672

Pour chacune des immobilisations financières mentionnées au point B, ou chacun des actifs visés au point B, pris isolément ou regroupés de manière adéquate, comptabilisés à un montant supérieur à leur juste valeur, il convient également de mentionner ci-après les raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite, et notamment les éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera récupérée :

Pour les participations (rubrique C.II.A), actions, sicav (rubrique C.III.1. Actions), nous appliquons conformément à nos règles d'évaluation la règle des 25%

à savoir que nous ne modifions pas la valeur comptable du titre tant que la valeur de marché reste supérieure à 75 % de la valeur d'achat.

Nous estimons en effet que cette moins-value n'est pas permanente et qu'elle doit être considérée comme recouvrable.

Pour les obligations (rubrique C.III.2 Obligations), le non-alignement à la valeur de marché s'explique principalement par les cas

où le yield à l'achat est inférieur au yield de marché à la fin de l'année.

Dans ce cas, la baisse au niveau du cours de bourse n'est pas la conséquence d'une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur

et elle ne justifie dès lors pas une adaptation de la valeur comptable du titre.

Une réduction de valeur ne sera actée que dans l'hypothèse d'une dégradation de crédit ou de celle d'une différence supérieure à 25% entre la valeur de marché de l'obligation et la revalorisation de celle-ci sur base des taux swaps actuels et du spread par rapport à la courbe swap à l'achat (à condition que cette obligation ait un rating inférieur à BBB- et qu'elle soit en moins-value latente).

Pour les autres prêts non garantis (rubrique 5 c autres prêts), nous appliquons les mêmes règles que pour les obligations.

Pour les instruments financiers (rubrique 7 b Instruments financiers), il s'agit des cas avec swaptions exercés pour lesquels l'amortissement de la prime se fait sur la durée de vie des IRS obtenus.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2023-12-31

00058

EUR

**N°4 Etat relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif.**

Ventilation du poste G.III de l'actif si celui-ci représente un montant important.

Charges à reporter

Autres

Montant
18.533.085
173.928

## N° 5. Etat du capital

## A. CAPITAL SOCIAL

## 1. Capital souscrit (poste A.I.1. du passif)

- Au terme de l'exercice précédent

- Modifications au cours de l'exercice :

- Au terme de l'exercice

## 2.Représentation du capital

## 2.1. Catégories d'actions selon le droit des sociétés

Capital souscrit parts B

Capital souscrit parts C1

Capital souscrit parts C2

Capital souscrit parts C3

Capital souscrit parts A

## 2.2. Actions nominatives ou dématérialisées

Nominatives

Dématérialisées

Codes	Montants	Nombres d'actions
8.05.111.101	55.486.988	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.111.103	1.101.000	12
8.05.111.102	56.587.988	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.1.20		
	55.700.000	557
	221.000	221
	125.000	125
	31.000	31
	510.988	204.395
8.05.1.21	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	205.329
8.05.1.22	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	

## B. CAPITAL NON VERSE (art.51 - L.C.S.C.)

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé (poste A.I.2. du passif)	Montant appelé (poste E.I.V. de l'actif)
8.05.3		
8.05.2		

**TOTAL**



A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2023-12-31

00058

EUR

N° 5. Etat du capital (suite)

E.CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

Codes	Montant
8.05.5	

F.PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

- dont :
- détenues par la société elle-même
  - détenues par les filiales

Codes	Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachées
8.05.6		
8.05.6.1		
8.05.6.2		

**N° 5. Etat du capital (suite et fin)**

G.LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, AVEC LA VENTILATION SUIVANTE

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise conformément aux articles 631, § 2, dernier alinéa, et 632, § 2, dernier alinéa, du Code des sociétés :

PSH : 93,24%

Letzeburger Arbechter Verbond : 4,87%

Autres :1,89%

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise conformément à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, ou conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation :

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2023-12-31

00058

EUR

**N°6 Etat des provisions pour autres risques et charges - autres provisions.**

Ventilation du poste E.III du passif si celui-ci représente un montant important.

Provision Plan Social

Provision Litiges

Provision Risques Financiers

Autres

Montants

5.187.000

4.342.898

11.900.000

271.466

## N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes

a) Ventilation des dettes (ou partie des dettes) dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans.

Postes du passif concernés	Codes	Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.1.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.1.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.1.122	
G. Dettes	8.07.1.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.1.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.1.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.1.423	
1. Emprunts convertibles	8.07.1.423.1	
2. Emprunts non convertibles	8.07.1.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.1.424	
V. Autres dettes	8.07.1.425	
TOTAL	8.07.1.5	

## N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite)

b)dettes (ou partie des dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise.

Postes du passif concernés		Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.2.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.2.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.2.122	
C. Provisions techniques	8.07.2.14	78.508
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	8.07.2.15	
G. Dettes	8.07.2.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.2.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.2.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.2.423	
1.Emprunts convertibles	8.07.2.423.1	
2.Emprunts non convertibles	8.07.2.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.2.424	
V. Autres dettes	8.07.2.425	
- dettes fiscales, salariales et sociales	8.07.2.425.1	
a)impôts	8.07.2.425.11	
b)rémunérations et charges sociales	8.07.2.425.12	
- dettes de location-financement et assimilées	8.07.2.425.26	
- autres	8.07.2.425.3	
TOTAL	8.07.2.5	78.508

## N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite et fin).

c)dettes fiscales, salariales et sociales

Postes du passif concernés	Codes	Montants
1.Impôts (poste G.V.1.a) du passif		
a)Dettes fiscales échues	8.07.3.425.11.1	
b)Dettes fiscales non échues	8.07.3.425.11.2	22.351.692
2.Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b) du passif		
a)Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	8.07.3.425.12.1	
b)Autres dettes salariales et sociales	8.07.3.425.12.2	50.438.167

**N°8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif.**

Ventilation du poste H du passif si celui-ci représente un montant important.

Ecarts badwill à amortir - rachat activité P&V Caisse Commune

Intérêts courus non échus sur prêts

Obligations d'état - contrat à terme sur swap d'intérêts

Obligations d'état - dérivé de crédit

Autres

Montants
3.124.166
10.021.721
161.834.567
26.230.013
10.749.067

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2023-12-31

00058

EUR

**N° 9. Eléments de l'actif et du passif relatifs à la gestion pour compte propre au profit de tiers de fonds collectifs de retraite (art. 40)**

Postes et sous-postes de l'actif concernés (*)	Exercice clôturé	Postes et sous-postes du passif concernés (*)	Exercice clôturé
TOTAL		TOTAL	

(\*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).



## N° 10. Informations concernant les comptes techniques (suite et fin)

## II. Assurances vie

Libellé	Codes	Montants
A. Affaires directes		
1) Primes brutes :	8.10.07.720.1	1.014.459.200
a) 1. Primes individuelles :	8.10.08	479.958.959
2. Primes au titre de contrats de groupe :	8.10.09	534.500.241
b) 1. Primes périodiques :	8.10.10	903.009.136
2. Primes uniques :	8.10.11	111.450.064
c) 1. Primes de contrats sans participation aux bénéfices :	8.10.12	1.278.668
2. Primes de contrats avec participation aux bénéfices :	8.10.13	932.685.062
3. Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise :	8.10.14	80.495.470
2) Solde de réassurance	8.10.15	-1.376.267
3) Commissions (art. 37):	8.10.16	34.653.503
 B. Affaires acceptées		
Primes brutes :	8.10.17.720.1	226.133
 III. Assurances non-vie et vie, affaires directes		
Primes brutes :		
- en Belgique :	8.10.18	2.000.617.379
- dans les autres états de la CEE :	8.10.19	
- dans les autres pays :	8.10.20	

## N° 11. Etat relatif au personnel employé.

Quant au personnel :

A. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent, au sujet des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou par une convention de premier emploi

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.10	1.437	1.442
b) l'effectif moyen du personnel occupé par l'entreprise pendant l'exercice précédent, calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 15, § 4, du Code des sociétés, et ventilé en fonction des catégories suivantes	8.11.11	1.364,9	1.359,2
- personnel de direction	8.11.11.1	108	98
- employés	8.11.11.2	1.257	1.261
- ouvriers	8.11.11.3		
- autres	8.11.11.4		
c) le nombre d'heures prestées	8.11.12	1.847.228	1.861.842

B. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent au sujet du personnel intérimaire et des personnes mises à la disposition de l'entreprise

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.20	108	124
b) l'effectif moyen calculé en équivalents temps plein de manière analogue à celle des travailleurs inscrits au registre du personnel	8.11.21	100,8	102,9
c) le nombre d'heures prestées	8.11.22	172.697	176.477

## N° 12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

(Un astérisque (\*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe au présent arrêté )

Dénominations	Codes	Montants
I. Frais de personnel*	8.12.1	173.502.252
1. a) Rémunérations	8.12.111	106.491.937
b) Pensions	8.12.112	562.980
c) Autres avantages sociaux directs	8.12.113	4.860.779
2. Cotisations patronales d'assurance sociales	8.12.12	24.537.595
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	8.12.13	18.246.440
4. Autres dépenses de personnel	8.12.14	-2.145.930
5. Provisions pour pensions et pour charges salariales et sociales	8.12.15	258.207
a) Dotations (+)	8.12.15.1	1.285.588
b) Utilisations et reprises (-)	8.12.15.2	( 1.027.381 )
[6. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	8.12.16 ]	20.690.244
II. Biens et services divers*	8.12.2	112.725.089
III. Amortissements et réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements*	8.12.3	8.912.780
IV. Provisions pour autres risques et charges*	8.12.4	827.422
1. Dotations (+)	8.12.41	3.006.701
2. Utilisations et reprises (-)	8.12.42	( 2.179.279 )
V. Autres charges courantes*	8.12.5	10.970.150
1. Charges fiscales d'exploitation*	8.12.51	1.433.962
a) Précompte immobilier	8.12.511	
b) Autres	8.12.512	1.433.962
2. Contributions aux organismes publics*	8.12.52	4.564.058
3. Charges théoriques*	8.12.53	4.913.300
4. Autres	8.12.54	58.830
VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)	8.12.6	( 12.258.427 )
1. Frais d'administration récupérés	8.12.61	11.933.861
a) Rémunérations reçues pour les prestations de gestion de fonds collectifs de retraite pour compte de tiers	8.12.611	
b) Autres*	8.12.612	11.933.861
2. Autres produits courants	8.12.62	324.566
TOTAL	8.12.7	294.679.266

Ainsi modifié par l'article 10, § 2 de l'arrêté royal du 4 août 1996.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2023-12-31

00058

EUR

**N°13. Autres produits, autres charges**

A. Ventilation des AUTRES PRODUITS (poste 7. du compte non technique), s'ils sont importants.

Reprise de réductions de valeurs sur créances diverses  
Plus-values réalisées sur créances diverses  
Reprise de réductions de valeurs sur prêts  
Autres

B. Ventilation des AUTRES CHARGES (poste 8. du compte non technique), si elles sont importantes.

Charges d'intérêts sur emprunts subordonnés  
Charges autres prêts  
RDV Intermédiaires & Clients  
MVR Intermédiaires & Clients  
Autres

Montants	
	224.828
	912.136
	469.902
	126.549
	21.422.543
	14.178.455
	201.301
	325.138
	227.691

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2023-12-31

00058

EUR

**N°14. Résultats exceptionnels**

A. Ventilation des PRODUITS EXCEPTIONNELS (poste 11. du compte non technique), s'ils sont importants.

Provisions sur risques financiers ( annulation)

B. Ventilation des CHARGES EXCEPTIONNELLES (poste 12. du compte non technique), si elles sont importantes.

Montants
2.500.000

## N° 15. Impôts sur le résultat

## A. DETAIL DU POSTE 15 a) 'Impôts':

## 1. Impôts sur le résultat de l'exercice :

- a. Versements anticipés et précomptes remboursables
- b. Autres éléments imputables
- c. Excédent de versements anticipés et/ou de précomptes remboursables portés à l'actif (-)
- d. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a.) du passif)

## 2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :

- a) Suppléments d'impôts dus ou versés :
- b) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a.) du passif ou provisionnés (portés au poste E.II.2. du passif)

Codes	Montants
8.15.1.634	14.377.402
8.15.1.634.1	14.377.402
8.15.1.634.11	27.115.236
8.15.1.634.12	48.064
8.15.1.634.13	( 12.843.218 )
8.15.1.634.14	57.320
8.15.1.634.2	
8.15.1.634.21	
8.15.1.634.22	

**N° 15. Impôts sur le résultat**

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Réserves taxées & DNA

Plus-values immunisées & RDT

Montants
33.849.523
-63.413.075

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPÔTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

**N° 15. Impôts sur le résultat (suite et fin)**

D.SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

## 1. Latences actives

- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

## 2. Latences passives

Codes	Montants
8.15.4.1	0
8.15.4.11	
8.15.4.2	0

A/ P&amp;V Assurances

B/

C/

0402236531

2023-12-31

00058

EUR

## N° 16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

## A. Taxes :

1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers

2. Autres taxes à charge de l'entreprise

## B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :

1. Prélèvement professionnel

2. Prélèvement mobilier (sur dividendes)

Codes	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
8.16.11	104.443.431	98.597.985
8.16.12	22.876.354	21.262.614
8.16.21	94.749.184	85.779.687
8.16.22	0	

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (\*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

	Codes	Montants
A. Garanties constituées ou irrévocablement promises par des tiers pour compte de l'entreprise* :	8.17.00	18.153.937
B. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour compte de tiers* :	8.17.01	56.860.298
C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements* :		
a) de l'entreprise :	8.17.020	775.101.147
b) de tiers :	8.17.021	
D. Garanties reçues* (autres qu'en espèces) :		
a) titres et valeurs de réassureurs (CFR. Chapitre III, Définitions et notes explicatives : poste C.III.1 et 2 de l'actif et F. du passif) :	8.17.030	112.084.633
b) autres :	8.17.031	2.562.566.132
E. Marchés à terme* :		
a) opérations sur titres (achats) :	8.17.040	
b) opérations sur titres (ventes) :	8.17.041	
c) opérations sur devises (à recevoir) :	8.17.042	
d) opérations sur devises (à livrer) :	8.17.043	
e) opérations sur taux d'intérêt (achats, ...) :	8.17.044	
f) opérations sur taux d'intérêt (ventes, ...) :	8.17.045	
g) autres opérations (achats, ...) :	8.17.046	
h) autres opérations (ventes, ...) :	8.17.047	
F. Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise* :	8.17.05	
G. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan, ainsi que l'impact financier de ces opérations, à condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation de ces risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.	8.17.06	
Gbis. La nature et l'impact financier des événements significatifs postérieurs à la date de clôture du bilan qui ne sont pas pris en compte dans le compte de résultats ou dans le bilan.	8.17.06B	
<p>Il s'est produit un événement après la date d'établissement des états financiers 2023 qui est susceptible d'influencer substantiellement le développement de la société Multipharma S.C. (filiale de la participation significative de P&amp;V dans Multipharma Group S.C.) suite à la signature fin avril 2024 d'une convention d'achat d'actions pour l'acquisition des actions de la société Popelin B.V détenue actuellement par Goed. La convention prévoit l'acquisition de 88 pharmacies et de l'activité de grossiste en produits pharmaceutiques.</p>		
H. Autres (à spécifier) :	8.17.07	1.793.067.437
Actions, parts et autres titres à revenu variable		755.199.081
Obligations et autres titres à revenu fixe		22.368.356
Instruments financiers		1.015.500.000

## N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- C. II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.222	87.069.307	99.274.777	46.867.278	45.244.881
1 + 3 Participations	8.18.222.01	77.387.751	83.209.888	43.640.278	43.744.881
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.222.02	9.681.556	16.064.889	3.227.000	1.500.000
- subordonnés	8.18.222.021	9.681.556	16.064.889		
- autres	8.18.222.022			3.227.000	1.500.000
- D. II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.232				
1 + 3 Participations	8.18.232.01				
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.232.02				
- subordonnés	8.18.232.021				
- autres	8.18.232.022				
- E. Créances	8.18.41	4.311.846	3.334.479		
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes	8.18.411				
II. Créances nées d'opérations de réassurance	8.18.412				
III. Autres créances	8.18.413	4.311.846	3.334.479		
- B. Passifs subordonnés	8.18.12				
- G. Dettes	8.18.42	0			
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.18.421		0		
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.18.422				
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.18.423				
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.18.424				
V. Autres dettes	8.18.425	0			

**N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation  
(suite et fin)**

	Codes	Entreprises liées	
		Exercice clôturé	Exercice précédent
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	8.18.50	56.700.000	56.700.000
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.51		
- Autres engagements financiers significatifs	8.18.52		
- Produits provenant des terrains et constructions	8.18.53		
- Produits provenant d'autres placements	8.18.54		

## N° 18bis. Relations avec des entreprises associées (\*).

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
1° Montant des immobilisations financières	8.18.60		
- Participations	8.18.60.1		
- Créances subordonnées	8.18.60.2		
- Autres créances	8.18.60.3		
2° Créances sur des entreprises associées	8.18.61		
- A plus d'un an	8.18.61.1		
- A un an au plus	8.18.61.2		
3° Dettes envers des entreprises associées	8.18.62		
- A plus d'un an	8.18.62.1		
- A un an au plus	8.18.62.2		
4° Garanties personnelles et réelles	8.18.63		
- Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	8.18.63.1		
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.63.2		
5° Autres engagements financiers significatifs	8.18.64		

(\*) Entreprises associées au sens de l'article 12 du Code des sociétés.

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2023-12-31

00058

EUR

**N° 19. Relations financières avec :**

A.les administrateurs et gérants;

B.les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci;

C.les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par les personnes citées sous B.

1.Créances sur les personnes précitées

2.Garanties constituées en leur faveur

3.Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

4.Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats,

- aux administrateurs et gérants

- aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Montants
8.19.1	
8.19.2	
8.19.3	
8.19.41	4.883.369
8.19.42	

Le taux d'intérêt, les conditions essentielles et les montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé relatifs aux points 1., 2. et 3. susvisés

**N° 19bis. Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié /ils sont liés.**

## 1. Emoluments du (des) commissaire(s)

## 2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par le(s) commissaire(s)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

## 3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Montants
8.19.5	1.471.889
8.19.6	77.340
8.19.61	75.240
8.19.62	2.100
8.19.63	
8.19.7	
8.19.71	
8.19.72	
8.19.73	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

**N° 20. Règles d'évaluations**

(Cet état est notamment visé par les articles : 12 bis, § 5; 15; 19, 3ème alinéa; 22bis, 3ème alinéa; 24, 2ème alinéa; 27, 1°, dernier alinéa et 2°, dernier alinéa; 27 bis, § 4, dernier alinéa; 28, § 2, 1er et 4e alinéas; 34, 2ème alinéa; 34 quinquies, 1er alinéa; 34 sexies, 6°, dernier alinéa; 34 septies, § 2 et par le Chapitre III. 'Définitions et notes explicatives', Section II, poste 'loyer théorique'.)

A.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire (hormis les placements du poste D. de l'actif)

**1. Constitution et ajustements d'amortissements**

Frais d'établissement : sur décision du Conseil d'Administration. Immobilisations incorporelles : acquises de tiers sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou à leur valeur conventionnelle d'apport. Celles non acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour le coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise : taux linéaire entre 10 et 20% l'an ; Immeubles d'exploitation : taux 3% l'an linéaire ; Autres immeubles : taux de 2% l'an linéaire ; Aménagements aux immeubles : taux linéaire selon la durée économique d'utilisation ; Mobilier : taux linéaire de 10% l'an ; Matériel de bureau et matériel roulant: taux linéaire de 20% l'an. Matériel informatique et équipement électronique de bureau: taux linéaire ne pouvant excéder 5 ans. Les immobilisations à faible coût unitaire peuvent toutefois être amorties à 100% dans l'année d'acquisition

**2. Réductions de valeurs**

Participations et titres à revenu variable : en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société émettrice. Ces réductions sont actées tant sur base quantitative (plus de 25% de perte de valeur par rapport au prix d'achat) que sur base d'une analyse qualitative annuelle au moins; Créances : en cas de remboursement incertain ou compromis ; Les réductions de valeurs devenues sans objet sont reprises en résultats ; Obligations d'état et assimilées : une réduction de valeur est comptabilisée en cas de remboursement incertain ou compromis. Pour les titres à revenu fixe où une valeur marché est disponible, un ensemble d'informations sont prises en compte dans la détermination d'éventuelles réductions de valeur pour les titres présentant une moins-value latente. Les informations utilisées sont notamment le rating de la société (si disponible) et une comparaison de l'écart de valeur (spread) par rapport au taux sans risque entre le moment de l'achat et la période clôturée. Les pertes de valeurs durables de plus de 25% sont prises en résultat. Autres obligations : une analyse financière de l'émetteur, basée sur l'évolution du cours, de la notation financière et d'autres indicateurs de solvabilité, est réalisée au cas par cas et une réduction de valeur est comptabilisée en cas de remboursement incertain ou compromis. Dans le cas de titres qui représentent des prêts perpétuels, une réduction de valeur est comptabilisée à concurrence de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur inférieure du marché. Lorsque la valeur du marché n'est pas représentative d'une valeur réelle de transaction, elle est recalculée sur base d'un modèle interne d'évaluation qui prend en compte les caractéristiques du titre et des indicateurs du marché financier.

**3. Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont constituées pour couvrir notamment les grosses réparations et entretiens, les prépensions et les risques découlant d'avances ou garanties. Ces provisions sont reprises en résultats quand elles deviennent sans objet

**4. Provisions techniques**

Elles sont déterminées dans le respect des dispositions légales et réglementaires arrêtées par les organes de contrôle. Les parts des réassureurs dans les provisions techniques sont déterminées selon les stipulations des contrats de réassurances et font l'objet de réductions de valeur en cas de défaillance établie ou probable du réassureur

**5. Réévaluations**

Excepté les reprises de réductions de valeur sur titres, il n'est procédé à aucune réévaluation

**6. Autres**

Les titres sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou à leur valeur conventionnelle d'apport. - Les frais accessoires relatifs à l'acquisition de titres sont portés en charge au cours de l'exercice ou ils ont été exposés. - Titres à revenu fixe : lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance diffère de façon non négligeable de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata-temporis sur la durée restant à courir des titres et sur base actualisée. - Arbitrage des titres à revenu fixe : Les plus et moins-values résultant de la vente de titres de placement à revenu fixe dans le cadre d'opérations qualifiées d'arbitrage sont prises en résultats de manière étalée avec les revenus futurs des titres acquis ou des titres vendus dans le cadre de l'arbitrage. On entend par

**A/ P&V Assurances**

**B/**

**C/**

**0402236531**

**2023-12-31**

**00058**

**EUR**

opération d'arbitrage toute opération combinée d'achat et de vente de titres de placement à revenu fixe réalisée au cours d'une période relativement courte et qui conduit à une amélioration attendue de la gestion financière des titres de placement à revenu fixe. Des écarts de conversion sont enregistrés selon les spécifications de l'article 36 de l'A.R. du 17/11/1994. La valorisation des dérivés FX utilisés à des fins de couverture dans le cadre du portefeuille obligataire en devise passe en compte de résultat ainsi que le gain/charge latent de la valorisation en devise des titres obligataires afin d'avoir un impact symétrique sur le résultat.

B.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire en ce qui concerne les placements du poste D. de l'actif.

1.Placements autres que les terrains et constructions

Les fonds de placement sont évalués périodiquement sur base de la valeur de marché des effets qui composent le fonds. Les unités sont valorisées a la dernière valeur d'inventaire connue à la date de clôture. Les plus- et moins-values réalisées et non-réalisées sont reprises en compte de résultat. Les engagements en matière d'assurances vie liés à des fonds de placement sont valorisées comme le résultat obtenu par la multiplication du nombres d'unités contractuellement assurées par fonds avec la valeur de marché ou d'inventaire à la date de clôture de l'exercice.

2.Terrains et constructions

3.Autres

A/ P&V Assurances

B/

C/

0402236531

2023-12-31

00058

EUR

**N°21. Modifications aux règles d'évaluations (art. 16)(art. 17).**

A.Exposé des modifications et leurs justifications

--

B.Différence d'estimation résultant des modifications (à indiquer pour la première fois pour l'exercice au cours duquel ces modifications ont été effectuées).

Postes et sous-postes concernés (*)	Montants	Postes et sous-postes concernés (*)	Montants

(\*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

**N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés**

A. Informations à compléter par toutes les entreprises.

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif au comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :

oui/non (\*) : Oui

- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion pour la (les) raison(s) suivante(s) (\*) :

\* l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge

ou étranger;

oui/non (\*): Non

\* l'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise-mère qui établit et publie des comptes consolidés :

oui/non (\*) : Non

. Justification du respect des conditions prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatifs aux comptes consolidés des entreprises :

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'entreprise-mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisé :

---

\* Biffer ce qui ne convient pas.

**N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés (suite et fin)**

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale commune.

- Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A.  
ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s)-mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation (\*\*):

- Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus (\*\*):

---

(\*\*) Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**N° 23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base du présent arrêté du 17/11/94**

L'entreprise mentionne les informations complémentaires exigées le cas échéant :

- par les articles :

2 bis; 4, 2ème alinéa; 6; 8; 10, 2ème alinéa; 11, 3ème alinéa; 19, 4ème alinéa; 22; 27 bis, § 3, dernier alinéa;

33, 2ème alinéa; 34 sexies, § 1, 4°; 39.

- au chapitre III, section I de l'annexe :

pour les postes de l'actif C.II.1., C.II.3, C.III.7.c) et F.IV.

et

pour le poste du passif C.I.b) en C.IV.

Différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe : valeur nominale au 31 décembre : 529 489 767 EUR. Valeur déjà portée en résultats proratas temporis sur base actualisée : -325 546 922 EUR.

Mention en application de l'article 34sexies, §1.4° de l'A.R. du 17/11/1994 : Le montant provenant des recours et des franchises portés à l'actif du bilan s'élève à 61 047 460 EUR.

Compte tenu de son ratio de solvabilité et des résultats des stress tests, la société n'a pas été amenée à doter, pour l'exercice 2023, de provisions complémentaires en vie (provision clignotant), cependant il n'y a pas de provision complémentaire en accident de travail cette année. Les dotations, en vie, se seraient élevées, pour l'année 2023, à 220 779 931 EUR.

Le montant cumulé, des exemptions reçues pour les exercices 2016 à 2023, s'élève à 3 265 010 EUR en accident de travail et 2 508 789 321 EUR en vie.

P&V Assurances SC est temporairement exonérée du nouveau impôt complémentaire découlant des nouvelles règles Pilier 2 sur base de l'article 67 §1 de la Loi du 19 décembre 2023 concernant l'introduction d'un impôt minimum pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grand envergure

**N° 24. Transactions effectuées par l'entreprise avec des parties liées à des conditions autres que celles du marché**

L'entreprise mentionne les transactions effectuées avec des parties liées, y compris le montant de ces transactions, la nature de la relation avec la partie liée ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entreprise, lorsque ces transactions présentent une importance significative et n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché.

Les informations précitées peuvent être agrégées en fonction de leur nature sauf lorsque des informations distinctes sont nécessaires pour comprendre les effets des transactions avec des parties liées sur la situation financière de l'entreprise.

Cette information n'est pas requise pour les transactions qui ont lieu entre deux ou plusieurs membres d'un groupe, à condition que les filiales qui sont parties à la transaction soient détenues en totalité par un tel membre.

Les termes « parties liées » ont le même sens que dans les normes comptables internationales adoptées conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002.

Pour les opérations réalisées avec des parties liées pour lesquelles des conditions du marché ont pu être observées, la société n'est pas concernée par l'état XVIIIbis du schéma des sociétés commerciales.

En effet aucune transaction significative n'a été réalisée à des conditions substantiellement différentes du marché.

Pour les opérations pour lesquelles il n'existe pas de conditions du marché observables et à défaut de critères légaux, aucune information n'a été reprise dans l'état XVIIIbis du schéma des sociétés commerciales.

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Fonds récoltés dans le cadre de la loi du 26/12/2013	8.25.001		
2. Affectation des fonds récoltés dans le cadre de la loi du 26/12/2013	8.25.002		
2.a. Projets éligibles (art. 9 de la loi)	8.25.002.001		
2.b. Autres placements	8.25.002.002		